

Villas ou immeubles

2021

Villas ou immeubles

Taxes de raccordement - extraits

(TVA non comprise)

Electricité

CHF 3'000,-- Soit, taxe fixe CHF 2'250,--
+ taxe par appartement CHF 750,--

Chauffage électrique

CHF 400,-- par kW de puissance installée

PAC

CHF 400,-- par kW de puissance du compresseur

Eau

CHF 4'000,-- base villa ou communs CHF 4'000,--
+ taxe par unité locative CHF 2'000,--

Egouts - Assainissement des eaux

CHF 4,50 / m³ SIA

Téléréseau

CHF 700,-- Soit, taxe fixe CHF 600,--
+ taxe par appartement CHF 100,--

N.B. Les taxes sont facturées aux tarifs en vigueur à la date de réception des demandes définitives.

Tarif pour consommation - extraits

(taxes de base et TVA non comprises)

Electricité (énergie + acheminement)

Simple tarif CHF 0,142 / kWh
Double tarif CHF 0,155 / kWh - CHF 0,084 / kWh

(non compris : services-système CHF 0,0016/kWh, RPC et mesures de protection des eaux CHF 0,023/kWh et PCP 9 % du tarif d'acheminement)

Eau

Consommation

Le m³ utilisé (compteur) CHF 1,50

Egouts - Assainissement des eaux

Taxe annuelle, facturée au propriétaire au 31 décembre de l'année écoulée, sur la base de la valeur fiscale des bâtiments : 1,5 ‰

Le m³ utilisé (compteur) CHF 0,80

(non compris : taxe fédérale sur les eaux usées "micropolluants" CHF 0,12/m³, selon l'art. 60b de la loi sur la protection des eaux - février 2015)

Téléréseau

Abonnement CHF 18,66 / mois
Droits d'auteur CHF 2,34 / mois

Agriculture

Irrigation des vignes CHF 0,07 / m² (selon cadastre)

Irrigation avec compteur CHF 0,50 / m³